

**Entrée en vigueur – Règlements 2024-739-276, 2024-739-277,
2024-739-278, 2024-739-279 et la résolution 109-03-2024**

Prenez avis que le règlement **2024-739-276** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter l'usage habitation en commun dans la zone Cv-317** » adopté le 15 janvier 2024 est entré en vigueur le 15 avril 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-739-277** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage c4 « Commerce personnel/professionnel » dans la zone Ca-410** » adopté le 4 mars 2024 est entré en vigueur le 15 avril 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-739-278** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre l'usage C10 « Commerce de récréation intérieure » mais uniquement « divertissement » dans la zone Ca-202** » adopté le 4 mars 2024 est entré en vigueur le 15 avril 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que le règlement **2024-739-279** intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement révisé suite à l'entrée en vigueur du règlement de la MRC d'Argenteuil numéro 68-20-18** » adopté le 4 mars 2024 est entré en vigueur le 15 avril 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard;

Prenez avis que la résolution numéro **109-03-2024** intitulée : « **Adoption de la résolution concernant le Règlement numéro 2015-768 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – zone Ha-313 – lots 3 039 335 et 3 039 339 et une partie du lot 3 039 271 du cadastre du Québec – 660, rue Principale** » adoptée le 4 mars 2024 est entrée en vigueur le 15 avril 2024, date à laquelle la MRC d'Argenteuil a émis le certificat de conformité à son égard.

Cette résolution et ces règlements sont disponibles pour consultation au Service des affaires juridiques de la Ville.

Le 16 avril 2024
(U-2024.28)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière